

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 11 janvier 2010, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2010-01-001 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-002 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre et des séances extraordinaires du 21 décembre 2009
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Modification de la zone 76 CA / adoption du second projet

8. Adoption du règlement numéro 265-2010 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2010 et les conditions de leur perception
9. Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2010/résolution autorisant le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement.
10. Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports.
11.
 - a) ADMQ: Cotisation 2010
 - b) ADMQ : Formation 2010
 - c) COMAQ : Cotisation 2010
 - d) COMAQ : Formation 2010
12. FQM/Formation «Rôles et responsabilités des élus».
13. Engagement d'un inspecteur en bâtiment et en environnement
14. CRÉ de la Mauricie/appel de projets - ponts et ponceaux
15.
 - a) Concierge de l'Hôtel de Ville/congé de maladie
 - b) Surveillant de la patinoire les fins de semaine
16. Offre de Jocelyn Rees pour la vente de son terrain à la municipalité.
17. Évaluation André Bournival/équilibre du rôle d'évaluation
18. Demande d'aide financière :
 - a) Fondation sur l'ataxie Charlevoix-Saguenay
 - b) Fondation du CSSS de l'Énergie
 - c) Club FADOQ
19. TGV NET Maurice/secteur à couvrir
20. Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgences 9-1-1 du Québec/Taxes municipales.
21. Anthony Vallée/demande d'ajout de casier au Club de ski de fond le Geai Bleu
22. Guy Messier/invitation à une assemblée sur la présentation d'un projet à Québec en forme.
23. Réservation de la patinoire pour hockey bottine/tarif

24. Camille Moreau/déneigement du conteneur du chemin Saint-Pierre Sud
25. a) Nomination du chemin du lac du Missionnaire
b) Avis de motion pour modifier le règlement 240-2007 pour le stationnement sur le chemin du lac du Missionnaire.
26. Résolution pour demande PRECO au MAMROT
27. MMQ/Recommandations de travaux à effectuer sur les immeubles de la municipalité
28. Questions de l'assistance
29. Affaires nouvelles :

Plaisir d'hiver

30. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-003 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de décembre 2009

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2009 et des séances extraordinaires du 21 décembre 2009, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en décembre 2009

- **Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire**

Le Ministère félicite le maire ainsi que les conseillers pour leur élection municipale leur confiant les commandes de notre municipalité et nous transmet par le fait même le guide d'accueil et de référence pour les nouveaux élus municipaux, édition 2009.

- **Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.**

Le MDDEP nous informe que notre municipalité recevra 8 894,72 \$ dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

- **Ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport du Québec**

Le MELS nous informe du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2010-2011 visant à favoriser la participation sociale des personnes handicapées aux activités de loisir et de sport. La demande de subvention doit être faite au plus tard le 26 mars.

- **Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

Le Ministère nous invite à participer à la démarche visant à stimuler la participation bénévole des jeunes, des aînés et des personnes immigrantes en affichant les documents qu'ils nous envoient.

- **Conférence Régionale des Élus de la Mauricie**

La CRÉ nous invite à une journée d'échange et d'information sur le thème « Égalité entre les femmes et les hommes de la Mauricie » qui aura lieu le 11 février 2010 à l'Espace Shawinigan, à compter de 8h30.

- **Conseil régional de l'environnement Mauricie**

Réception des informations sur le réseau de surveillance volontaire des lacs, mis en place par le MDDEP et qui met à la disposition des associations de propriétaires riverains et des organisations de protection des lacs un programme visant à faire l'analyse d'un lac et d'en effectuer le suivi.

- **Culture Mauricie**

Culture Mauricie en collaboration avec plusieurs partenaires régionaux, a mené une première étude d'impact économique du secteur culturel pour la Mauricie. Les résultats démontrent clairement que la culture est maintenant un secteur significatif de notre économie régionale et Culture Mauricie nous transmet une brochure qui présente les principaux résultats de cette étude en nous rappelant qu'ils sont disponibles pour discuter des enjeux propres aux arts et à la culture de notre municipalité.

- **Curriculum vitae**

Yves Mongrain St-Laurent, 1783, chemin Saint-Pierre Sud, recherche un emploi journalier.

- **Fondation du Centre de Santé et de Services Sociaux de l'Énergie**

La Fondation du CSSS de l'Énergie nous remercie chaleureusement de notre contribution et espère pouvoir compter à nouveau sur notre collaboration dans ses efforts visant l'amélioration constante de la qualité des services offerts aux

usagers lors d'une prochaine campagne. Aussi, un cahier spécial identifiant les donateurs a été remis aux membres de la presse lors du cocktail de clôture de la campagne de financement.

- **Info-Ainés Mauricie**

Le conseil d'administration offre ses plus sincères félicitations pour la nomination du maire et des conseillers de Sainte-Thècle lors des élections municipales 2009.

- **Les Fleurons du Québec**

Réception d'une invitation à participer à la cinquième édition de la classification horticole des municipalités. Pour s'y inscrire il suffit de remplir le formulaire d'adhésion et de le retourner avant le 11 juin 2010.

- **Leucan Défi HUMA**

Leucan nous informe qu'il y a eu 7 400 têtes rasées et plus de 4 millions de dollars en dons pour les enfants atteints de cancer lors du Défi têtes rasées 2009 et en profite pour inviter la population à participer à la deuxième édition du Défi HUMA Leucan Aventure en Équateur qui se déroulera du 25 septembre au 9 octobre 2010. Informations : www.leucan.qc.ca/defihuma

- **Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables**

Réception d'une copie de la résolution 2009-12-417 concernant l'adjudication du contrat de déneigement d'une portion du chemin du Lac-du-Missionnaire aux Entreprises Fernand Benoît.

- **Québec en forme**

Réception d'une invitation à la prochaine assemblée qui se tiendra lundi le 25 janvier 2010 à compter de 19h à la salle municipale au 33 rue Dupont à Saint-Stanislas.

- **Ressources naturelles Canada**

Réception du bulletin d'information d'écoÉNERGIE, édition automne 2009, visant à sensibiliser l'action contre la marche au ralenti des véhicules.

- **Syndicat des Travailleurs et Travailleuses des Postes**

Réception d'une pétition qui demande au gouvernement d'enjoindre Postes Canada à maintenir et à améliorer son réseau de bureaux de poste publics et à améliorer considérablement le processus mis en place pour décider de la fermeture d'un bureau de poste et nous demande de donner appui à la pétition.

Annexe « A »

- **Union des Municipalités du Québec**

Réception d'une invitation à participer à la 6^e édition du mérite Ovation municipale qui souligne les réalisations et les efforts des municipalités qui ont su se distinguer pour innover, créer ou développer des projets visant l'amélioration de la qualité de vie de leurs citoyennes et citoyens. La date limite pour poser une candidature est le 5 février 2010.

Rés. 2010-01-004: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2009

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-005 : Approbation des comptes

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de décembre 2009 au montant de 297 417.90 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2009 est remis aux membres du conseil.

Questions de l'assistance :

Aucune question

Rés. 2010-01-006 : **RÈGLEMENT : N^o 263-2009** /RE :RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #8-90 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 76/2^{ième} projet

CONSIDÉRANT que l'entreprise Pierre Naud Inc. n'a pas d'entente avec son voisin pour l'achat d'une partie de terrain dans les zones 70 Ca et 81 Rc;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Pierre Naud Inc. construira tous les bâtiments nécessaires à son expansion sur son terrain situé dans la zone 76 Ca;

CONSIDÉRANT que la zone 76 Ca permet la construction de bâtiments pour abriter une industrie sans nuisance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel

Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Abandonne les procédures d'adoption du règlement 263-2009
**RÈGLEMENT : N° 263-2009 RE : RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE #8-90 CONCERNANT
L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 76.**
- Annule la résolution 2009-11-336 se rapportant à l'adoption de ce projet de règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Règlement numéro 265-2010 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2010 et les conditions de leur perception

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté son budget pour l'année 2010 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 décembre 2009;

ATTENDU Qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2010-01-007 : À ces causes, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Année fiscale

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2010.

Article 3 Taxe foncière générale

Une taxe foncière générale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,650 \$/100,00\$ d'évaluation.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,120 \$/100,00\$ d'évaluation pour la sécurité publique.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,140 \$/100,00\$ d'évaluation pour la réforme Ryan (voirie).

Article 4 Déchets

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- 130,00 \$ par logement;
- 100,00\$ par chalet;
- 50,00 \$ par camp forestier
- 100,00 \$ par commerce catégorie no 1;
- 150,00 \$ par commerce catégorie no 2;
- 250,00 \$ par commerce catégorie no 3;

Article 5 Collecte sélective

Aux fins de financer le service de collecte sélective des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial ou industriel imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- 40,00 \$ par logement;
- 40,00 \$ par commerce et industrie.

Article 6 Aqueduc

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Les taux applicables aux règlements d'emprunt énumérés ci-après, tels qu'établis par ces règlements, sont les suivants :

Règlement numéro 207-2003 décrétant des travaux de réfection du réservoir d'eau potable ainsi qu'un emprunt de 176 491 \$:

Règlement numéro 21-91 décrétant la construction d'un réservoir d'eau potable, d'une conduite d'amenée, d'une station de pompage et réfection de voirie ainsi qu'un emprunt de 1 046 000 \$:

	<u>Service</u>	<u>Règl.</u> <u>207-03</u>	<u>Règl.</u> <u>21-91</u>
Résidence et logement :	57.00	22.00	89.00
Ferme:	123.92	47.83	193.49
Garage commercial:	42.41	16.37	66.22
Bureau d'affaire/professionnel	27.89	10.76	43.53
Chalet (saison estivale)	28.50	11.00	44.50
Salon funéraire	34.31	13.25	53.58
Hôtel	123.92	47.83	193.49
Restaurant	62.16	24.03	96.75
Salon de coiffure/esthétique	62.16	24.03	96.75
Boulangerie	62.16	24.03	96.75
Atelier de couture	37.58	14.50	58.66
Magasin, dépanneur	27.89	10.76	43.53
Épicerie	74.33	28.69	116.06
Caisse ou Banque	40.42	15.76	63.76
Industrie (Gestion Int.T)	163.89	63.25	
Industrie (Pierre Naud Inc)	76.45	29.51	119.36
Roulotte à patate frite	25.46	9.81	39.69
Résidence pour personnes âgées (9 chambres = 1 logement/18 chambres = 2 logements, etc.)	57.00	22.00	89.00

Aucun montant ne sera chargé à ceux qui auront payé comptant leur quote-part totale se rapportant au règlement 21-91.

Article 7 Égout et assainissement des eaux usées

Aux fins de financer le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

90,00 \$ par logement, commerce et industrie

Article 8 Vidange des fosses septiques

Aux fins de financer le service de vidange des fosses septiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble non desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Fosse septique de 880 gallons ou moins	140.00 \$ / évènement
Pour chaque gallon excédant les premiers 880 gallons	0.15 \$ / gallon excédentaire par fosse
Tarif fixe applicable lors d'une visite à une installation constituée d'une fosse septique ou d'une fosse de rétention sans qu'il y ait vidange de ladite fosse	95 \$ / évènement
Tarif fixe applicable lors d'une vidange hors saison ou d'une vidange qui cons- titue une demande en urgence qui se révèle non justifiée	95 \$ / évènement
Supplément pour accessibilité restreinte (petit camion)	330 \$ / évènement
Supplément pour accessibilité restreinte (par bateau)	430 \$ / évènement
Supplément pour une modification de Rendez-vous	45 \$

Lors d'une vidange de fosse septique dont l'accès est difficile pour un camion de vidanges conventionnel, le tarif prévu par règlement est substitué par le coût réel de la dépense assumée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour effectuer ladite vidange.

Article 9 Entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant

Aux fins de financer le service d'entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial, industriel, chalet et terrain vacant imposable situé sur le territoire desservi (usager du chemin) par le chemin Joseph St-Amant dans la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

200,00 \$ par logement; commerce, industrie, chalet et terrain vacant.

100.00 \$ par logement, commerce, industrie, chalet et terrain vacant pour le secteur ayant un accès limité par les chemins secondaires du nord du lac des Jésuites.
(Secteur de la baie besace et du lac du centre)

Article 10 Nombre et dates des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en trois versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$.

La date ultime où peut être fait le premier versement des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le quatre-vingt-dixième (90) jour où peut être fait le versement précédent

Pour les suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en deux versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$. La date ultime où peut être fait le premier versement de tout suppléments des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le trentième (30) jour où peut être fait le versement précédent.

Article 11 Paiement exigible

Les versements doivent être faits selon les échéances prescrites. Le solde devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance. L'intérêt et la pénalité fixés dans les articles 13 et 14 s'appliquent alors à ce solde.

Article 12 Autres prescriptions

Les prescriptions des articles 10 et 11 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité.

Article 13 Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 14 Pénalité sur les taxes impayées

En plus des intérêts prévus à l'article 13, une pénalité de 5% l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles.

Article 15 Frais d'administration

Des frais d'administration de 20,00 \$ sont exigés de tout tireur de chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Article 16 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Secrétaire-trésorier

Maire

Rés. 2010-01-008: Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2010/résolution autorisant le directeur général/Secrétaire-trésorier à effectuer le paiement

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général et le Secrétaire-trésorier à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat suivant:

Je soussigné, Louis Paillé, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés par le conseil à la session extraordinaire 21 décembre 2009:

Rémunération des élus

Salaire des employés: permanents et temporaires

Contributions de l'employeur

Service de la dette et frais de financement

Licences et permis pour véhicules

Les contrats: ordures, récupération, déneigement

Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que le chauffage, l'électricité, le téléphone, etc.

Louis Paillé

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-009 : Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-010 : ADMQ/Cotisation annuelle

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle paie à l'Association des directeurs municipaux du Québec la cotisation 2010 pour le directeur général au montant de 350 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-011 : ADMQ/Formation 2010

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général a assisté aux deux formations suivantes de l'ADMQ : Les lois municipales, le 25 février 2010 à Shawinigan et l'encadrement juridiques des rôles et responsabilités du directeur général, le 24 mars 2010 à Shawinigan. Les frais d'inscription et de séjour sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-012 : COMAQ/Cotisation annuelle

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle paie à la COMAQ la cotisation 2010 pour la directrice générale adjointe au montant de 405 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-013 : COMAQ/Formation 2010

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice

générale adjointe a assisté à la formation suivante de la COMAQ : Carrières et sablière, le 25 février 2010 à Trois-Rivières. Les frais d'inscription et de séjour sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-014 : FQM/Formation pour les élus municipaux

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Claudette Trudel Bédard, conseillère au poste numéro 2, a assisté à la formation suivante de la FQM : Rôles et responsabilités des élus 2010 à Yamachiche le 27 février 2010. Les frais d'inscription et de séjour sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-015 : Engagement d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que le maire aura une rencontre avec la MRC de Mékinac, mardi le 12 janvier 2010, concernant l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement pour desservir différentes municipalités;

CONSIDÉRANT que ce poste est présentement syndiqué à la municipalité et que le CRT doit se rencontrer concernant ce poste;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a manifesté son intention d'engager un inspecteur en bâtiment et en environnement de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle de reporter ce point à une séance ultérieure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-016 : CRÉ de la Mauricie/Appel de projets – ponts et ponceaux

CONSIDÉRANT l'appel de projet de la CRÉ de la Mauricie pour le remplacement de ponts et ponceaux;

CONSIDÉRANT que le conseil désire bénéficier d'une aide financière dans le cadre de ce programme pour remplacer un ponceau sur le chemin du Canton de LeJeune;

CONSIDÉRANT que le coût de remplacement de ce ponceau est estimé à 120 000.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Présente une aide financière dans le cadre du programme ponts et ponceaux pour améliorer l'accès au territoire public de la forêt mauricienne pour remplacer un ponceau sur le chemin Canton de LeJeune à Sainte-Thècle.
- Autorise Louis Paillé, le directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-017 : Concierge de l'Hôtel de Ville/Congé de maladie

CONSIDÉRANT le retour progressif de Louise Dumas concierge de l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle entérine le retour progressif de la concierge pour la période de jour à raison de 3 avant-midi par semaine pour les 2 prochaines semaines et conserve Jacques Ricard pour la remplacer le soir.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-018 : Surveillant de la patinoire les fins de semaine

CONSIDÉRANT que Sylvain Magnan nous demande de ne plus surveiller la patinoire les fins de semaine;

CONSIDÉRANT que différents dossiers sont en suspend avec les employés syndiqués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle de mandater les membres du Comité de Relation de Travail de faire une rencontre avec le syndicat pour traiter ces points et reporte la décision de ce sujet à une séance ultérieure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-019 : Offre de Jocelyn Rees pour la vente de son terrain à la municipalité

CONSIDÉRANT que Alain Vallée, maire, a envoyé un courriel à Jocelyn Rees concernant ce sujet et n'a pas eu de retour de celui-ci;

CONSIDÉRANT que les négociations avec les voisins pour le passage d'une rue sur leur terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-

Thècle reporte ce point à une séance ultérieure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-020 : Évaluation André Bournival/Équilibrage du rôle d'évaluation

CONSIDÉRANT que la proportion médiane de notre rôle d'évaluation a fortement baissé pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT que Monsieur André Bournival, évaluateur, nous recommande de faire l'équilibrage notre rôle d'évaluation pour les années 2011, 2012 et 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Mandate la firme d'Évaluation André Bournival pour faire l'équilibrage du rôle d'évaluation de sa municipalité pour les années 2011-2012-2013.
- Accepte l'offre d'Évaluation André Bournival au montant de 20 738.60 \$ plus les taxes pour effectuer l'équilibrage de notre rôle d'évaluation.
- Le paiement de cette dépense est affecté du surplus accumulé de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière/Fondation de l'ataxie Charlevoix-Saguenay

Le conseil ne verse pas d'aide financière à cette fondation; car il accorde de l'aide financière principalement aux organismes locaux ou régionaux.

Rés. 2010-01-021 : Demande d'aide financière/Fondation du CSSS de l'Énergie

CONSIDÉRANT que la Fondation du CSSS de l'Énergie désire doter l'Hôpital du Centre-de-la-Mauricie d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM);

CONSIDÉRANT que la Fondation du CSSS de l'Énergie nous demande une aide financière afin d'acquérir cet équipement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.0 \$ à la Fondation du CSSS de l'énergie dans le cadre de leur campagne de financement pour l'achat d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-022 : Demande d'aide financière/Club FADOQ

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Club FADOQ pour

l'organisation des jeux des aînées;

CONSIDÉRANT que ces jeux se dérouleront à la Salle Aubin de Sainte-Thècle le 3 février 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle verse une aide financière de 100.00 \$ au club FADOQ pour la réalisation de leurs jeux de secteur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-023 : TGV Net/Secteur à couvrir

CONSIDÉRANT que TGV NET Mauricie nous est un fournisseur internet haute vitesse par micro-onde;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé à TGV NET Mauricie de fournir internet haute vitesse dans les secteurs non couvert par Telus;

CONSIDÉRANT que TGV NET Mauricie nous demande de leur fournir les secteurs de notre municipalité à couvrir ainsi que la liste des personnes intéressées au service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande par le biais du bulletin municipalité aux gens intéressés au service internet haute vitesse de communiquer avec le bureau municipal pour donner leur nom.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-024 : Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgences 9-1-1 du Québec/versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec à été crée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et unanimement résolu

Que la Municipalité de Sainte-Thècle demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, (ou à compter du 1^{er} janvier 2010) à l'entreprise Groupe CLR dont le siège social est situé au 1173, 6^{ième} Avenue, Shawinigan, Qc. G9T 2J4 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la *Fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente avant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas visée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Anthony Vallée/Demande d'ajout de casier au Club de ski de fond le Geai Bleu

Cette demande aurait du être présentée au Club de ski de fond le Geai Bleu au lieu de la municipalité.

Rés. 2010-01-025 : Guy Messier/Invitation à une assemblée sur la présentation d'un projet à Québec en forme

CONSIDÉRANT que Guy Messier et son comité de travail invitent un ou des représentants de notre municipalité à la présentation d'un projet à Québec en forme;

CONSIDÉRANT que le ou les représentants devront rapporter l'information au conseil municipal pour qu'il puisse prendre une décision éclairée sur ce projet;

EB CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate Claudette Trudel Bédard pour représenter la municipalité à la présentation du projet de Québec en forme qui se tiendra le lundi 25 janvier 2010 à 19h à Saint-Stanislas. Les frais d'inscription et de séjour sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-026 : Réservation de la patinoire pour du hockey bottine/Tarif

CONSIDÉRANT qu'un groupe de citoyens désire partir une ligue de Hockey bottine à la patinoire;

CONSIDÉRANT qu'il demande de disposer de la patinoire pour pourvoir pratiquer ce sport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde gratuitement la réservation de la patinoire du Centre de loisir Éric Bédard les mardis de 19h15 à 20hh30 pour du hockey bottine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-027 : Demande de Monsieur Camille Moreau pour l'entretien d'hiver du contenant de déchets du chemin Saint-Pierre sud

CONSIDÉRANT que Camille Moreau fait l'entretien d'hiver du contenant de déchet à l'intersection du chemin Saint-Pierre Sud et du le chemin du lac Moreau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une compensation de 130.00 \$ à Monsieur Camille Moreau pour le déneigement de ce contenant de déchet pour la saison hivernale 2009-2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-028 : Nomination du chemin du Lac-du-Missionnaire

CONSIDÉRANT que le chemin du Lac-du-Missionnaire passe dans la municipalité de Sainte-Thècle; mais n'est pas nommé officiellement dans notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme le Chemin passant sur le rang IV sud-Ouest des lots E-p et F-p et sur le rang V Sud-Ouest des lots 1-p, 2-p, 3-p, 4-p et 5 du Cadastre du Canton de Lejeune à Sainte-Thècle du nom « chemin du Lac-du-Missionnaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion

André Beaudoin donne avis de motion afin de modifier le règlement 240-2007 pour le stationnement sur le chemin du Lac-du-Missionnaire.

Rés. 2010-01-029: Demande PRECO au MAMROT/Rue Saint-Gabriel

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle désire procéder à la réfection des conduites d'égout et d'aqueduc de la rue Saint-Gabriel (16-01, 16-02, 16-03 et 16-04) ;

ATTENDU QUE le renouvellement des conduites visées est jugé prioritaire par le Plan d'intervention (v. 2010) approuvé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE les conduites visées sont admissibles au programme de subvention PRECO du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT);

ATTENDU QUE la Municipalité comprend les exigences du programme de subvention pour le renouvellement des conduites (PRECO);

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme CONSULTANTS MESAR INC. pour réaliser les plans et devis du remplacement des conduites visées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la demande de subvention PRECO et qu'elle habilite la firme CONSULTANTS MESAR INC. à préparer et présenter la demande de subvention au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-030 : MMQ/Recommandations de travaux à effectuer sur les immeubles de la municipalité

CONSIDÉRANT que suite à la visite d'un inspecteur de la Mutuelle des municipalités du Québec, il a identifié certains changements à apporter afin d'améliorer la sécurité des lieux et des installations de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande à l'inspecteur municipal d'effectuer les travaux correctifs demandés par la Mutuelle des municipalités du Québec dans sa lettre du 7 janvier 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Michel Lefebvre demande des informations sur les démarches concernant l'amélioration de la réception des téléphones cellulaires et sur l'abolition des frais d'interurbain avec Shawinigan et Trois-Rivières.

Affaires nouvelles :

- a) Plaisirs d'hiver

Rés. 2010-01-031 : Plaisirs d'hiver

CONSIDÉRANT que Claudette Trudel Bédard, conseillère organise une activité dans le cadre de Plaisirs d'hiver;

CONSIDÉRANT que cette activité se tiendra au Club de ski de fond le Geai Bleu, le 17 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de participer financièrement à cette activité soit en défrayant le coût du café, galette et autres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2010-01-032 : Levée de la séance

À 20 heures 48 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Secrétaire-trésorier

maire